

Tuberculose bovine dans les Ardennes

Rédacteurs : Fabrice Chevalier, coordonnateur tuberculose régionale bourgogne et responsable de la cellule inter-régionale d'épidémiologie vétérinaire (CIREV) Bourgogne et Champagne-Ardenne - Marina Béral, épidémiologiste à la CIREV Bourgogne.

L'élevage dans la région Champagne-Ardenne

(source : Agreste Champagne-Ardenne n°1-Février 2011 ; Agreste Champagne-Ardenne n°5-Mai 2010 ; Agreste Champagne-Ardenne n°4-Juin 2012)

En 2008, les exploitations champardennaises comptent environ 638 000 bovins. La région possède 3,2 % des effectifs bovins nationaux. L'ensemble des bovins se répartit dans 4 850 exploitations, dont 4 340 exploitations professionnelles. L'élevage bovin est concentré dans les Ardennes et en Haute-Marne et 45 % des effectifs bovins champardennais sont situés dans les Ardennes.

Dans ce département, 38 % des exploitations sont spécialisées en élevage bovin. En terme d'effectifs, le département se situe à la 28^e place nationale devant la Moselle et les Vosges.

A noter que 32 % du cheptel d'animaux domestique est composé de vaches et plus d'une vache sur deux sont des vaches allaitantes.

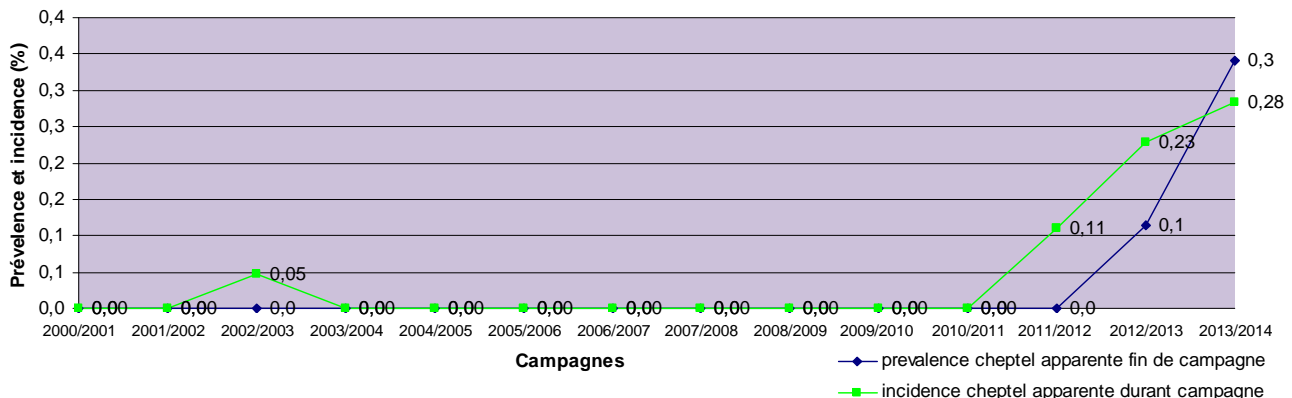
La filière bovine contribue pour 32 % à la valeur de la production agricole du département, 16 % pour le lait et 16 % pour la viande bovine

Les dispositifs régionaux spécifiques à la surveillance et la gestion de la tuberculose

Depuis fin 2012, le coordonnateur régional tuberculose pour la Bourgogne suit et conseille la DDCSPP des Ardennes dans la mise en place du plan de lutte contre la maladie. La cellule inter-régionale d'épidémiologie vétérinaire (CIREV), localisée à Dijon et créée en octobre 2013, apporte depuis cette date une action concrète dans la surveillance et la coordination des mesures de gestion dans en région Champagne-Ardenne.

La tuberculose dans le département des Ardennes

Evolution de la prévalence et de l'incidence cheptel dans les Ardennes



Niveau d'infection et circonstance de découverte des foyers

Depuis la réapparition de la maladie au cours de l'été 2012 dans le département, ce sont désormais 13 foyers qui ont été confirmés.

Les 2 premiers foyers de 2012, dont la détection s'est faite par la découverte fortuite de lésions à l'abattoir, étaient localisés sur les communes de Chéhéry à l'est (souche F70) et Semide au sud (souche SB0120).

A la suite de ces premières découvertes, la DDCSPP en accord avec les professionnels du département a organisé une campagne de prophylaxie de la tuberculose bovine, la première depuis 2004, date d'arrêt de la surveillance en élevage de la maladie.

Cette campagne de prophylaxie qui s'est déroulée durant l'hiver 2012/2013 puis au printemps 2013 portait sur 85 cheptels et a permis la surveillance en IDC de près de 8000 bovins.

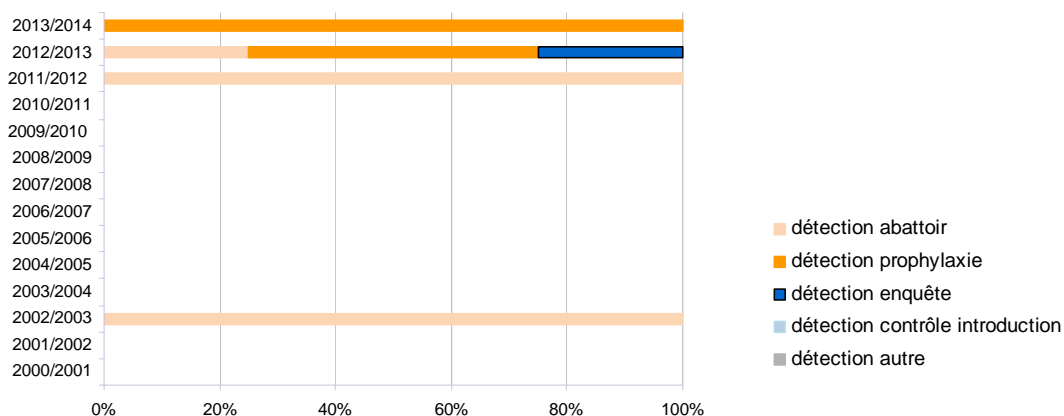
Cette recherche en élevage a permis de mettre en évidence 2 nouveaux foyers, sur le même secteur de la zone sud du département.

Par la suite, 4 nouveaux foyers ont été mis en évidence au cours de l'année 2013, 2 à la suite de la découverte de lésions fortuites à l'abattoir, et 2 lors d'une enquête épidémiologique d'un cheptel en lien avec un foyer. Tous ces foyers ont la particularité d'avoir en commun la même souche de *Mycobacterium bovis* (SB0120) ainsi que des liens très étroits avec la zone infectée du sud du département.

Le nombre important de foyers découverts sur l'année 2013 a nécessité de redimensionner les zones de surveillance ainsi que le nombre de cheptels à suivre au cours de la campagne 2013/2014.

Début 2014, lors des contrôles en élevage, 5 nouveaux foyers ont été mis en évidence, toujours sur la même zone sud.

Circonstances de découvertes des foyers de tuberculose bovine



La tuberculose bovine chez les autres espèces

A la suite de la découverte des foyers de l'été 2012 et de début 2013, le département des Ardennes a bénéficié d'un classement au niveau 2 du dispositif de surveillance de la faune sauvage (SYLVATUB).

Dans le cadre des premiers piégeages organisés autour des **terriers identifiés à proximité immédiate des parcelles des foyers bovins**, **6 blaireaux ont été trouvés infectés** dans la zone sud au cours de l'année 2013. La souche identifiée est la même que celle des foyers bovins du secteur.

La mise en évidence de ces cas sur les blaireaux a fait basculé le département au niveau de surveillance maximal de SYLVATUB ce qui a permis de rechercher la maladie sur des sangliers et des cervidés. Aucun cas n'a été découvert sur le grand gibier au cours de l'hiver 2013/2014.

Les modalités actuelles de la surveillance

La dernière campagne de prophylaxie a concerné près de 360 cheptels et 30000 bovins de plus de 24 mois détectés en IDC par les vétérinaires sanitaires.

Cette surveillance est circonscrite à 3 zones :

- une zone est centrée autour du foyer à souche F70 et concernant environ 70 éleveurs,
- une zone nord-ouest centrée autour d'un foyer dont l'origine de la contamination est la zone sud du département mais autour duquel il convient de surveiller une quarantaine d'élevage situés à proximité des pâtures du foyer.
- la zone située au sud de Vouziers, étendue sur un rayon de 10 km autour des communes sur lesquelles un foyer a déjà été mis en évidence et où les cas sur les blaireaux ont été détectés (Semide, Contreuve, Orfeuil, Sugny, Challerange, Liry).

Certain cheptels ont fait l'objet de contrôles complémentaires dans le cadre du protocole interféron qui a été initié sur le département depuis l'obtention de l'agrément du laboratoire départemental d'analyses pour la réalisation de cette analyse .